



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 102537

Texte de la question

M. Franck Gilard interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de faire prendre en charge par l'assurance maladie une part plus importante des remboursements de frais liés à l'audioprothèse. En effet, plus d'un million de Français renoncent à cet équipement car le reste à charge est trop élevé, après le remboursement de l'assurance maladie et des complémentaires santé, qui représentent respectivement 14 % et 30 %. Or une récente étude démontre que si toutes les personnes malentendantes susceptibles d'être appareillées l'étaient effectivement, l'État économiserait entre 1,7 milliard et 2,1 milliards d'euros de soins. Il souhaiterait donc connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102537

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1151

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)